

En date du 17 juillet 1992

Changement d'appellation du club.

Nouvelle appellation

AVIGNON PLONGEE PASSION



1

ASSOCIATIONS  
(LOI DU 1ER JUILLET 1901)

RECEPISSE DE DECLARATION  
MODIFICATION DES STATUTS

VU LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 RELATIVE AU CONTRAT D'ASSOCIATION;  
VU LE DÉCRET DU 16 AOUT 1901 PORTANT RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR L'EXÉCUTION DE LA LOI PRÉCITÉE;

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

CERTIFIE AVOIR REÇU DE MR LEROY ALAIN

DEMEURANT 36 AVENUE BALDUCCI 13830  
ROQUEFORT LA BEDOULE

UNE DÉCLARATION LE 17 JUILLET 1992

PAR LAQUELLE EST COMMUNIQUÉ UN CHANGEMENT DE STATUTS ET DE BUREAU POUR L'ASSOCIATION N° 11284

DÉCLARÉE LE 25 AVRIL 1980

DÉNOMMÉE :

AUBAGNE PLONGEE PASSION

DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ MAISON DES SPORTS LE GALOUBET AVENUE FALLEN  
AUBAGNE

13400 AUBAGNE

MARSEILLE, LE 17 JUILLET 1992

POUR LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE



Pour le Préfet  
Le Chef de Bureau

*B. Durand*  
Bernadette DURAND

EXTRAIT DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

LES ASSOCIATIONS SONT TENUES DE FAIRE CONNAITRE, DANS LES TROIS MOIS, TOUS LES CHANGEMENTS SURVENUS DANS LEUR ADMINISTRATION OU LEUR DIRECTION, AINSI QUE TOUTES LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LEURS STATUTS. LES MODIFICATIONS ET CHANGEMENTS SERONT, EN OUTRE, CONSIGNÉS SUR UN REGISTRE SPÉCIAL QUI DEVRA ÊTRE PRÉSENTÉ AUX AUTORITÉS ADMINISTRATIVES OU JUDICIAIRES CHAQUE FOIS QU'ELLES EN FERONT LA DEMANDE.

LES MODIFICATIONS STATUTAIRES QUI PORTERONT SUR UN CHANGEMENT DE TITRE, DE BUT OU DE SIÈGE SOCIAL, DEVRONT EN OUTRE, FAIRE L'OBJET D'UNE INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL DANS LE DÉLAI D'UN MOIS AU MOYEN D'UN IMPRIMÉ À RETIRER À LA PRÉFECTURE.

LE DÉFAUT D'INSERTION AU JOURNAL OFFICIEL ENTRAINE LA NULLITÉ DES MODIFICATIONS.  
LE RECEPISSE EST À PRÉSENTER LORS DE CHAQUE MODIFICATION.

13 - BOUCHES-DU-RHONE  
MODIFICATION

Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Ancien titre : AUBAGNE AQUANAUT-CLUB.

Nouveau titre : AUBAGNE PLONGEE PASSION

Siège social : maison des sports, avenue Fallen, 13400 Aubagne

Date : 17 juillet 1992.

Prix d'un exemplaire du Journal  
Officiel de la République française  
- Associations - = 3F  
Frais forfaitaires d'expédition = 7F

Extrait certifié conforme au texte publié au Journal Officiel de  
La République française 'Associations' du 12 AOUT 1992 - no 33 -

PAR LE PRÉFET, DIRECTEUR DES JOURNAUX OFFICIELS

*Bernard Carajin*

